

REQUETE EN ABATTAGE D'ARBRE-S
soumise à la LPrNP (Loi sur la protection du patrimoine naturel et paysager)

Dossier No DP 356/29/2024

A remplir par le responsable communal

Requête reçue le : 19.04.2024 Responsable communal : M. Stéphane Grand
Visite sur place : 19.04.2024 Arbre(s) dangereux : OUI NON
En présence de :

A remplir par le requérant de l'abattage

A. Intervenants :	Raison sociale ou adresse
Propriétaire	Commune de Montreux 1820 Montreux
Demandeur	M. Stéphane Grand Chef jardinier de la Commune de Montreux

A remplir par le requérant de l'abattage

B. Situation de l'arbre/des arbres à abattre	
Adresse	Ruelle de Verte-Rive – 1815 Clarens
Parcelle No	DP 356

A remplir par le requérant de l'abattage

C. Motif(s) de la demande
Motifs invoqués par le requérant : L'arbre est sec, mort.

A remplir par le responsable communal

D. Caractéristique de l'arbre/des arbres à abattre				
No	Nom scientifique	Nom français	Remarque(s) - Ø à 130 cm du sol	Valeur du sujet en CHF
1	Liriodendron tulipifera	Tulipier	42 cm	

E. Motifs admis selon la LPrPNP	
<input checked="" type="checkbox"/>	Risques sécuritaires ou phytosanitaires avérés
<input type="checkbox"/>	Entrave avérée à l'exploitation agricole
<input type="checkbox"/>	Impératifs de construction ou d'aménagement (mise à l'enquête / rapport d'expertise en annexe)
<input type="checkbox"/>	Aucune motif invocable selon la LPrPNP
Remarque(s) du responsable communal : L'arbre est sec, mort	
F. Préavis du service des espaces publics	
<input checked="" type="checkbox"/>	favorable à l'abattage
<input type="checkbox"/>	défavorable à l'abattage (voir remarques du responsable communal)
<input type="checkbox"/>	la demande ne peut pas être prise en considération, aucun motif valable n'étant invocable selon la LPrPNP. L'abattage est refusé d'office.
G. Proposition du service des espaces publics à la Municipalité	
<input checked="" type="checkbox"/>	L'état d'urgence nécessite un abattage dans les meilleurs délais (urgent)
<input type="checkbox"/>	Autoriser l'abattage avec compensation (voir sous rubrique H. Compensation prévue)
<input type="checkbox"/>	Refuser l'abattage pour les motifs suivants :
<input type="checkbox"/>	Autoriser la taille d'allègement, de nettoyage ou de rééquilibrage
<input type="checkbox"/>	Autres recommandation d'entretien :
H. Compensation prévue	
<input checked="" type="checkbox"/>	Nouvelle plantation : 1 arbre majeur d'une hauteur de minimum 2m50 à la plantation
<input type="checkbox"/>	Financière (voir les valeurs des sujets sous rubrique C. Caractéristique de l'arbre)
I. Affichage au pilier public	
Date d'affichage au pilier public : du 25.04.2024 au 24.05.2024	
J. Remarque(s) éventuelle(s)	

Le collaborateur technique : Stéphane Grand

Date : 23 avril 2024

Visa : 

Le chef de service : Patrick Aubort

Date : 23 avril 2024

Visa : 

La directrice : Irina Gote

Date : 27.04.2024

Visa : 

Chailly, le 22.04.2024/IG/PA/SG/fbu



© Géodonnées : Cartoriviera, Etat de Vaud, swisstopo, OpenStreetMap – Informations dépourvues de foi publique



DP 356

Demande d'abattage d'un tulipier Ø *42*

Echelle : 1:100
Coordonnées : 2'558'313 / 1'143'428
Date d'impression : 19.04.2024

